Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260113-DE_2026_02-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **13/01/2025**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 10* *Absents : 03* *Votants :7* *Pouvoirs de vote : 0* *Pour : 7* *Contre : 0* *Abstentions : 0*	L'an 2026, le 13 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06/01/2025. Présents : M. BOULET Yves, Maire, Mme GIBOIRE Edith, MM. ROUSSEAU Pierrick, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, MONNERIE Jean-Pierre, PAILLARD David. Excusé(es) : Mmes ROSSO Sylvie et PELÉ Christelle, M. OAKLEY Luke Pouvoirs de vote : Secrétaire de séance : Mme Édith GIBOIRE

Délibération 2026-02 OBJET : Approbation convention SMICTOM - site de compostage partagé

M. Le Maire expose que suite à l'installation du site de compostage partagé sur la commune en partenariat avec le Smictom Sud Est 35, ce dernier souhaite signer une convention permettant de rappeler les engagements de chaque partie et listant les sites existants sur la commune.

Après lecture du projet de convention et après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, décide :

- D'approuver la convention
- D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET

Annexe : Projet de convention.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.